



CYCLO-CLUB DE SAINT PÉRAY

Saint PÉRAY, le 13 septembre 2018

BUREAU CYCLO-CLUB

Le Président,
Cyclo-Club de Saint PÉRAY

à

Destinataires « in-fines »

Affaire suivie par : Michel ROUDIER
Courriel :
Tél mobil :
N/Réf : / 2018

Objet : Invitation à l'assemblée générale extraordinaire

Chères adhérentes, Chers adhérents,

Le comité directeur a l'honneur de vous inviter à participer à l'assemblée générale extraordinaire de notre association qui se tiendra le jeudi 22 novembre 2018 à 20h00, salle des fêtes, rue Jeanne d'Arc à Saint PÉRAY.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par le président, et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de l'association. La validité de la convocation est reconnue par les membres de l'association.

Ordre du jour :

- Modifications des statuts de l'association

Conformément à nos statuts, un quorum des 2/3 des adhérents à jour de cotisation doit être atteint pour que l'assemblée générale extraordinaire délibère valablement. Nous souhaitons donc vivement votre participation.

Si toutefois cela ne pouvait être le cas, conformément aux statuts, vous avez la possibilité de vous faire représenter par l'adhérent de votre choix en lui donnant le pouvoir ci-joint dûment rempli et signé.

Certain de l'intérêt que vous porterez à ces changements, je vous prie d'agréer, chères adhérentes, chers adhérents, l'assurance de mes sincères salutations.

Le Président,
Cyclo-Club de St PÉRAY

Gérard ROMAIN